

# Brexit : les Européens se rendant au Royaume-Uni doivent désormais montrer leur passeport

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 10 heures,  
Mis à jour il y a 3 heures



Le Royaume-Uni exige désormais des citoyens européens de présenter un passeport et non plus une carte d'identité.  
*juliasudnitskaya / stock.adobe.com*

**Jusque-là, les Européens voyageant outre-Manche pouvaient présenter leur carte d'identité seulement à l'entrée du territoire. Le ministère de l'Intérieur britannique estime que ces dernières ne sont pas assez sécurisées.**

La carte d'identité ne sera plus utilisable à partir de vendredi pour rentrer au Royaume-Uni, qui exige désormais des citoyens européens ou suisses qu'ils présentent un passeport, une des dernières conséquences en date du Brexit. Dans un communiqué, le ministère de l'Intérieur britannique affirme que ce changement permettra *«d'empêcher les bandes criminelles organisées et autres personnes d'abuser du système»*, car les cartes d'identité constituent selon lui un document *«non-sécurisé»*.

Selon ses données, 48% des faux documents détectés en 2020 à la frontière britannique étaient des cartes d'identité européennes ou suisses. Ces documents sont *«plus faciles à contrefaire que les passeports»*, affirme le ministère, et certains *«ne comportent pas de*

*données biométriques*». *«Nous devons sévir contre les criminels qui cherchent à entrer illégalement dans notre pays en utilisant de faux documents»*, a affirmé la ministre de l'Intérieur Priti Patel, citée dans le communiqué.

*«En mettant fin à l'utilisation de ces cartes d'identité non-sécurisées, nous renforçons notre frontière et répondons à la volonté du peuple de reprendre le contrôle de notre système d'immigration»*, a-t-elle ajouté. Cette nouvelle mesure, annoncée il y a un an, fait partie d'un vaste nouveau plan d'immigration visant à marquer un durcissement promis dans le cadre du Brexit, que Priti Patel décrit dans le communiqué comme *«ferme envers ceux qui cherchent à abuser du système et équitable envers ceux qui respectent les règles»*.

Seules exceptions au passeport obligatoire: les ressortissants Irlandais d'une part, ainsi les citoyens Européens ou Suisses disposant d'un statut (provisoire ou non) de résident au Royaume-Uni d'autre part, qui pourront eux continuer à utiliser leur carte d'identité jusqu'au 31 décembre 2025.